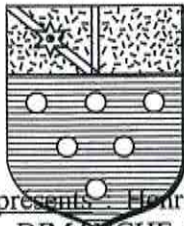


VADANS

39600



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2015

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Jean-Pierre SOREL ; Laetitia DEPIERRE ; Laurent DIMANCHE ; Monique WUNDERLE ; Christian FRENOIS ; Hélène JOUVENCEAU ; Emmanuel BAVEREL

Absents excusés : Sabrina DUMONT ; Sylvie MOREL ;

Secrétaire de séance : Pierre BEIRNAERT

Nom de rues

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents décide de dénommer les rues suivantes :

* Route de Molamboz : la voie communale de la RD 9 à Molamboz.

Les numéros impairs se trouvant à gauche en partant de la RD 9 et les pairs à droite.

* Rue des Perchés : la voie communale qui traverse le lotissement Les Perchés

Pour les numéros : les impairs à gauche en partant de la route de Molamboz et les pairs à droite en partant de la route de Molamboz également.

Lancement des travaux Impasse des Bernardines

Création d'une plateforme pour poser le bâtiment

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de l'entreprise MONTHOLIER TP pour les travaux de terrassement et fondations du bâtiment, pour un montant de 29 402,75 € HT et donne pouvoir au maire pour commander les travaux et signer tout document y afférent.

Structure du bâtiment

Bâtiment photovoltaïque Impasse des Bernardines, Devis pour terrassement

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de l'entreprise RAVOYARD pour les travaux de structure et charpente métalliques du bâtiment pour un montant de 31 140 € HT et 21 030 € HT pour la couverture, et donne pouvoir au maire pour commander les travaux et signer tout document y afférent.

Facture architecte

Le conseil municipal accepte la facture de l'architecte d'un montant de 2 666,56 €.

Appel d'offre pour installation photovoltaïque

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de lancer un appel d'offre pour une installation photovoltaïque de 100 KW. Une annonce sera publiée dans la presse et un lien internet sera créé pour la mise en ligne du marché.

Assiette, dévolution et destination de coupes de l'exercice 2016

1) Vente aux adjudications générales (prévue en 2017) :

En bois façonnés ou En bloc et sur pied, les parcelles 4p (préparation sur 4,35 ha), 26a (amélioration sur 4,12 ha) et 35p (préparation sur 4,24 ha). Toutes essences feuillues nobles de qualité. Découpes standard.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2) Délivrance à la commune pour l'affouage (hiver 2016/2017) :

Parcelles 4p, 26a r et 35p. Mode d'exploitation de l'affouage retenu : Sur pied

Délai d'exploitation de l'affouage : 15 septembre 2017.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne cinq GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Jean-Pierre SOREL, Daniel DEPIERRE, Maurice GARDET, Jean-Michel RAHON et Pierre ROUX.

Canton d'ARBOIS
Travaux Route de Molamboz, acceptation de la facture

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte la facture de l'entreprise RUSTHUL pour un montant de 33 089,70 € HT.

Informations VADANS

Analyse d'eau conforme aux normes bactériologiques.

Tirage au sort de l'affouage : mercredi 21 octobre à 18 H

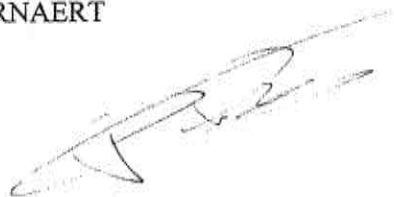
Plantation d'arbres : la plantation des arbres fruitiers dans le parc Jeanguillaume aura lieu le 20 novembre avec les enfants des écoles et l'association des croqueurs de pommes.

Patrimoine : une visite de l'église où seront présentées en autres les œuvres qui ont été restaurées dans le cadre de l'exposition Splendeurs baroques aura lieu le 07 novembre 2015. Cette visite sera guidée et animée par le 1^{er} adjoint Pierre Beirnaert.

Schéma départemental de coopération intercommunale : le maire fait une présentation rapide du projet du Préfet qui consiste à regrouper dans une même intercommunalité les intercommunalités actuelles de Arbois, Poligny, Salins, Champagnole, Nozeroy et une partie des Coteaux de Seille. Ce projet fortement discuté, considéré comme une aberration est constitué de 141 communes et de 46 003 habitants ; ni son fonctionnement ni sa gouvernance ne sont précisés dans le projet, mais promettent des lendemains compliqués. Ce projet est soumis au vote des conseils municipaux de l'ensemble des communes de ces territoires dans un délai de deux mois à compter du 13 octobre 2015.

La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de séance,
P. BEIRNAERT



Le Maire,
H. DORBON

